



Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Syndicat Mixte du Pays de la
Vallée de Montluçon et du Cher
67 ter boulevard de Courtais
03100 Montluçon

Tél. : 02 38 64 36 25
Port. : 06 30 38 59 29
Fax : 02 38 64 35 35
contact@sage-cher-amont.com
www.sage-cher-amont.com

Montluçon, le 15 octobre 2008

Monsieur Patrick PIERRARD
Préfet de l'Allier
Préfecture de l'Allier
2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS

*Dossier suivi par : Laurent BOISGARD
Réf. : 08-22/PAL/LB*

Objet : Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation

Monsieur le Préfet,

Par lettre du 3 juin 2008, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont sur le dossier de demande d'autorisation unique pluriannuelle de tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole, déposé par le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Allier.

J'ai l'honneur de vous informer qu'au regard des éléments réglementaires, la CLE a donné un avis favorable au dossier précité tout en émettant une réserve sur le périmètre proposé.

En effet, il apparait en certains points que le découpage, basé en premier lieu sur la limite départementale, ne permettra pas de respecter le principe de gestion de la ressource en eau sur des unités hydrologiques et/ou hydrogéologiques cohérentes (la logique spatiale doit prévaloir sur le découpage administratif).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Pierre-Antoine LEGOUTIERE